

DECRET N° 88-536 DU 29 DECEMBRE 1988
portant nominations et promotions
à titre Exceptionnel et Etranger dans
l'Ordre National du Bénin de certaines
Personnalités de l'Organisation N'DAYA
International du 18 au 20 Octobre 1988
à COTONOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi Constitutionnelle en date du 6 Mars 1984 qui l'a modifiée ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU le Décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N° 85-23 du 06 Février 1985 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 3571/SGCEN/C du 17 Octobre 1988 ;
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Sont nommées et promues à titre Exceptionnel et Etranger dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 29 Décembre 1988.

Les personnalités étrangères dont les noms suivent :

A - A LA DIGNITE DE GRAND-OFFICIER Dame

- Madame Marie-Thérèse HOMPFOUET-BOIGNY,
Présidente de l'Organisation N'DAYA International.

B - AU GRADE DE COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Madame Marie-Thérèse BALLA KEITA,
Vice-Présidente de l'Organisation N'DAYA International.

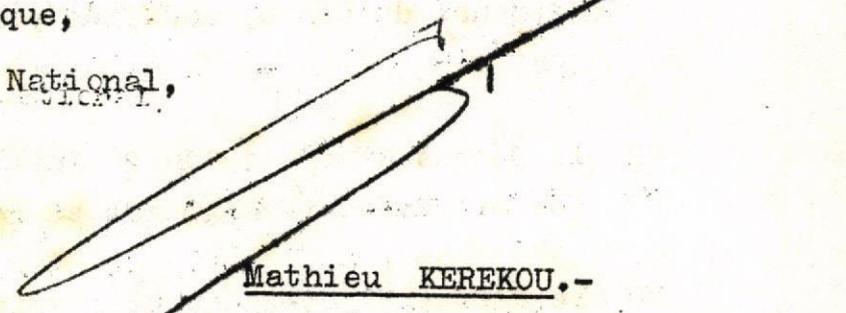
C - AU GRADE D'OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Madame Liliane LOMBARDO,
Secrétaire Général de l'Organisation N'DAYA International.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Bénin.

Fait à COTONOU, le 29 Décembre 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National,


Mathieu KEREKOU.-

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,


Barthélémy OHOUENS.-

Ampliations : IR 4 - CC/IRPB 4 - Ministères 15 - Gde Chanç. 20 -
.CFC 2 - FFC 2 - SGCEN 4 - DPE-DLC-INSAE 6 - SPD 2 ONEPI 2 -
IGE et ses Sections 4 - DCCT 1 - CSM 1 - UNB-FASJEP-INSJA 6 -
BN-DAN 4 - Préfets 6 - JORPB 2 - Intéressées 3.-